

**Synthèse de l'enquête publique et de la consultation  
portant sur la demande d'indication géographique Tapis d'Aubusson,  
présentée par l'association LAINAMAC**

**I. Déroulement de l'enquête publique et de la consultation**

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande d'homologation d'un cahier des charges pour l'indication géographique Tapis d'Aubusson, présentée par l'association LAINAMAC, est paru au Journal officiel de la République française du 4 mai 2018 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 18/18 du 4 mai 2018. Cette demande couvre le département de la Creuse.

Le cahier des charges correspondant a été mis en consultation sur le site internet de l'INPI à partir du 4 mai pendant deux mois.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

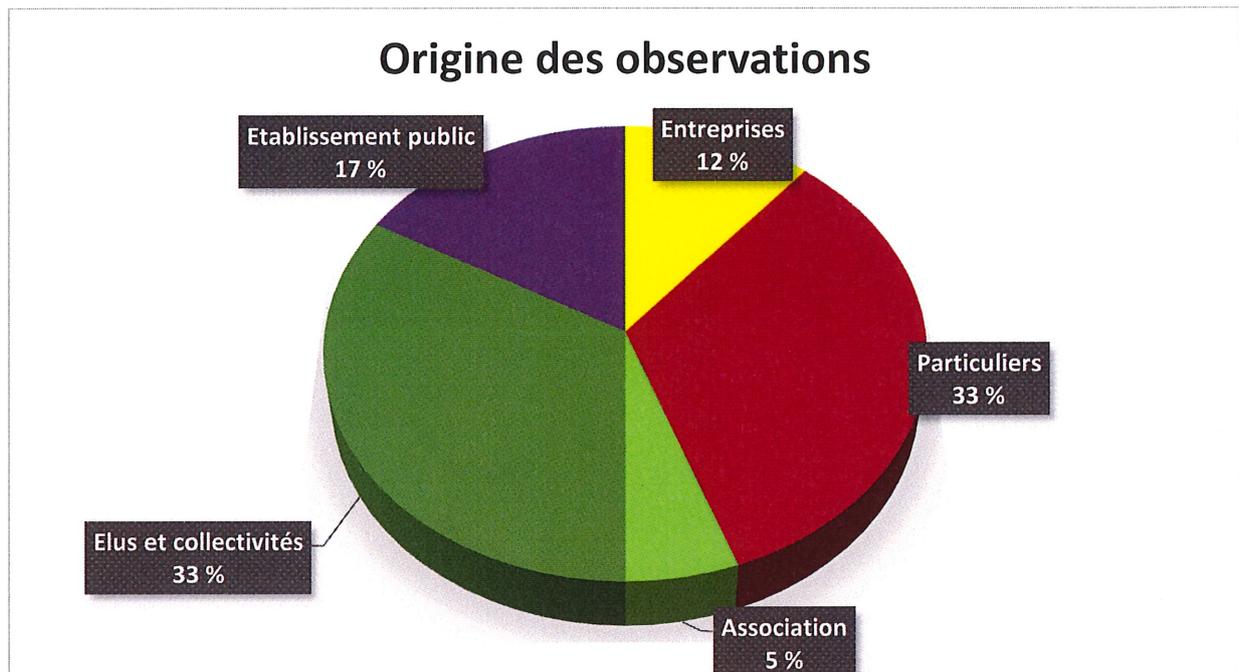
- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

L'enquête publique a été clôturée le 4 juillet 2018.

**II. Données quantitatives sur les observations reçues**

Au total, 18 observations ont été reçues. Ces observations ont été transmises en temps réel à l'association déposante à l'adresse électronique fournie lors du dépôt de la demande.

L'origine des observations est synthétisée dans le graphique suivant.



La forte proportion d'observations en provenance d'élus et collectivités et de particuliers est à noter : 66 % du total, soit 12 avis, provenant pour moitié d'élus et de collectivités et pour moitié de particuliers.

La région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Creuse et deux communes du département se sont exprimés, ainsi que deux élus de collectivités extérieures à la zone.

Les chambres de commerce et d'industrie et de métiers et de l'artisanat de la Creuse ont apporté leur contribution.

Deux entreprises, toutes issues de la zone géographique concernée, ont participé à l'enquête publique.

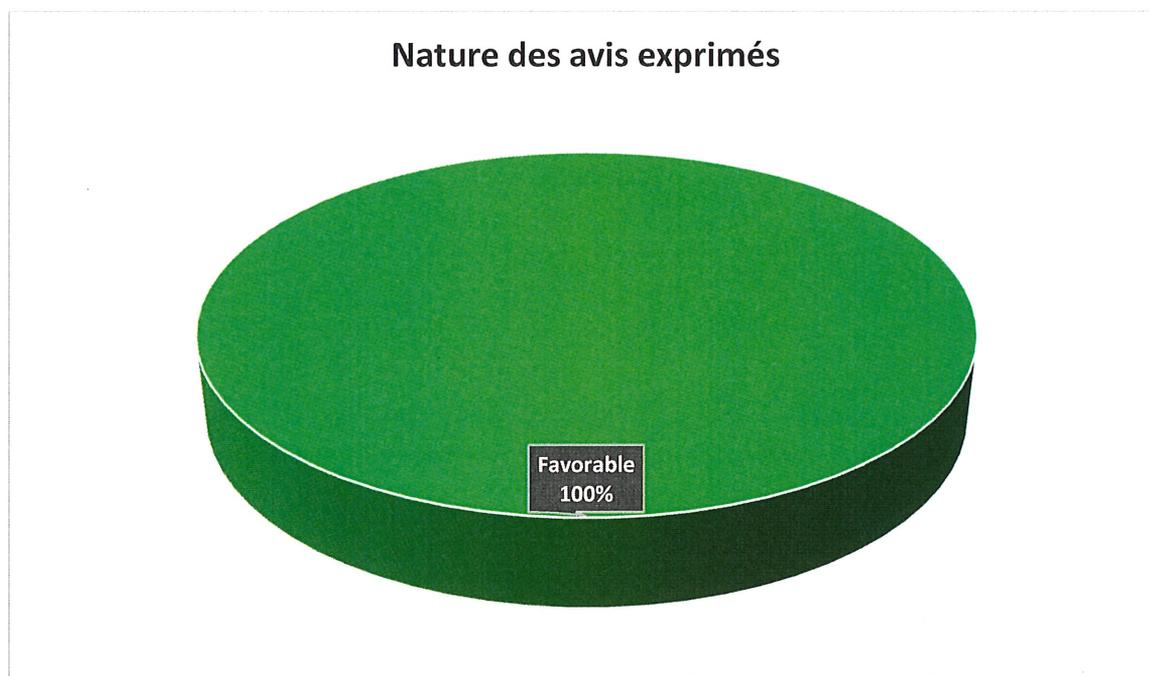
L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), en charge des signes officiels de qualité agro-alimentaires, a également fait part de son avis lors de la consultation.

Une association fédérant les produits bénéficiant d'indications géographiques s'est également manifestée.

Aucune association de consommateurs ne s'est exprimée, alors qu'elles ont été expressément sollicitées dans le cadre de la consultation.

### III. Nature des avis exprimés et synthèse des observations reçues

Sur les 18 observations exprimées, toutes provenances confondues, toutes sont favorables au projet.



Les avis favorables soulignent l'intérêt du projet pour la reconnaissance, la préservation et la transmission d'un patrimoine historique et d'un savoir-faire de métier d'art local, ainsi que pour le développement de l'emploi et la garantie de l'origine pour les consommateurs.